

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 à 19H30**



N°121/2025 - Action sociale : attribution de chèques cadeaux aux agents communaux

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **18** - Excusés avec Pouvoir : **4** - Excusés sans Pouvoir : **2**
Absente : **1** – Votants : **22**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 4 décembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Patrick BOUVARD, 1^{er} Adjoint au Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FAUVET Guillaume (a donné pouvoir à RONGEAT Stéphane), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à BIRRAUX François), SAUDRAIS Nadia (a donné pouvoir à VIGNAGA Isabelle), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs GRUET Alexis, VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Considérant l'investissement général de l'ensemble des services tout au long de l'année, il est proposé d'allouer au personnel communal, au titre du Noël 2025, des chèques cadeaux d'un montant de 150€ par agent.

Pour en bénéficier, un seul critère est retenu : être présent en tant qu'agent de la collectivité au 31 décembre 2025.

A titre indicatif, cette prestation bénéficierait à 47 agents pour un montant total de 7 050€. Pour mémoire, une enveloppe dédiée de 7 000€ a été inscrite au budget primitif 2025.

Considérant la saisine du Comité social territorial du Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux pour la fin d'année 2025 suivant les modalités précisées ci-dessus,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

001-210103446-20251210-121121-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Patrick BOUVARD



Le secrétaire,
François BIRRAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-121121-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025